

RAPPEL IMPORTANT : PROCHAINES DATES de RÉUNION de CETEF à réserver sur votre AGENDA 2016
SAMEDI 4 JUIN 2016

COMPTE RENDU DE LA REUNION du CETEF de l'AISNE
Samedi 12 mars 2016

Etaient présents :

Saïd BELKACEM, Bernard de BESOMBES, Sylvie BRESSON DELCORTE, Alexandre CARLIER, Michel CLÉMENT, Dominique CONTANT, Philippe DUGUET, Alain DRION, Bernard FAVRE et son épouse, Marie-Pierre FERTÉ, Pierre FOURET, Pierre GAFFIER, Michel GOBRON, Dominique GOSSEIN, Hugues de GRANDMAISON, Antoine HARDY, Annie HOFFMANN et sa fille, Gwénolé QUEFFURUS, René LEMPIRE, Mathieu LELEU, Patrice LEMOINE, Xavier de MASSARY, Hervé et Pâquerette Le MEN, Cédric PUCHE, Martial TEINTURIER, Anne-Dauphine de VAZELHES, Thierry WADDINGTON, Francis WARIN.

Etaient excusés ou absents :

Jean-Luc BEAUMET, Pierre-Xavier BECRET, Bertrand CALLAY, Bernard DELATTE, Vincent DURIEUX, Alexis GOICHON, Claire HUGUEN, Armand de LADOUCETTE, Catherine et Gérard LECLERCQ, Henri-Philippe LECLERE, Bernard MARTIN, Jérôme MARTIN, Michel MAUPOIL, Alain MOUTARDE, Pierre MUNNIER, Didier RUFFY, Patrick SAINT-DIZIER, Alain OUBRY, Eric ROUSSELLE, Monique DE VRIENDT,

Personnel technique :

Pierre-Jean MOREL, directeur de l'agence ONF de Picardie, Guillaume DECLOCHEZ, chargé de sylviculture à l'ONF F-X VALENGIN, CRPF Nord Picardie,

ERRATUM : Lors du dernier CR de la réunion du CETEF de l'Aisne, nous avons omis de mentionner la participation d'Alain PIQUEMAL de COFORAISNE pour la sélection et l'animation des points de chute de l'après-midi. Toutes mes excuses pour cet oubli.

Hervé Le MEN accueille les participants et démarre la réunion à 10 h00.

Pierre-Jean MOREL présente la forêt domaniale de Compiègne. D'une surface de 14300ha, elle fait partie d'un réseau d'autres forêts domaniales (Villers-Cotterêts, Retz, Halatte, Chantilly,...). Concernant sa situation naturelle, elle forme une cuvette où les sols sableux dominent et des cuestas et rebords de plateaux avec des sols bien meilleurs, de type limono-sableux. Les sols sableux sont parfois des podzols ou des sols podzoliques, mais aussi des sables calcaires. Concernant le climat, on enregistre des influences océaniques mais aussi continentales. La pluviométrie varie de 500 à 650 mm avec un niveau inférieur à 400 mm durant la période de végétation. La forêt a subi 3 fortes tempêtes entre 1984 et 1990, tempêtes qui ont déstructuré les peuplements. Le chêne pédonculé et le hêtre ont été plantés au XVIIIème et XIXème siècle. Or, ces deux espèces présentent un fort taux de dépérissement. En 2008, on estimait que 20% des arbres de la forêt présentaient un taux de dépérissement grave provoqué par les tempêtes et sécheresses. L'objectif actuel est d'inverser les proportions d'espèces ; réduire la présence du hêtre et du chêne pédonculé aux meilleurs sols de cuestas et hauts de plateaux et augmenter le chêne sessile qui doit représenter environ 50% des 110ha reboisés annuellement. L'effort annuel de renouvellement représente 0,7% de la surface. Il y a des essences résineuses éparses : Pin sylvestre, Pin maritime, Douglas, dont certaines, frugales, sont adaptées aux sols sableux. Cependant, la pression des associations environnementales limite leur développement sur Compiègne alors qu'elles devraient être développées compte tenu du caractère sableux des sols et de la très faible pluviométrie qui sévit dans certains secteurs.

Les plantations sont obligatoirement protégées du gibier. Le recours à l'enrillagement total est systématique. Pour assurer un suivi des consommations de gibier, on a recours à la méthode des "indices de consommation" basée sur un réseau de placettes où sont notées la consommation des plants et de la végétation par les grands animaux. Le tableau de chasse s'établit à 350 grands animaux, en baisse ces dernières années puisque l'on est monté à 450 les années antérieures. Les revenus issus de la chasse représentent 15% des recettes de l'agence et financent les 2/3 des frais de personnels. Les grands animaux ont un impact important sur la présence et la densité de l'accompagnement qu'ils contribuent à limiter.

Arrêt N°1

Guillaume DECLOCHEZ présente le dispositif expérimental mis en place par l'ONF (voir PJ). Il s'agit d'une plantation de chênes réalisée en 1975/1976 avec des plants issus de la forêt de BERCÉ. Sur ce secteur, la pluviométrie bénéficie de 710 mm/an. Les sols sont des limons profonds riches sur calcaire (sols bruns lessivés). Avant plantation, les parcelles ont été passées à la «lame ROME», (lame de bulldozer qui décape la couche humifère et dessouche toute végétation arborée). Les plants ont été installés à la densité de 2500 arbres/ha, densité fréquente alors. Différents dispositifs de dépressage et éclaircies ont été installés : TEM = Témoin, FA = modalité faible; MO = modalité moyenne; FO = Modalité forte.

Les densités objectifs sont fixées en fonction de la hauteur dominante (H_0).

Facteur étudié	Modalités	Densité objectif (nombre de tiges/ha) suivant H_0			
		12 m	14 m	19 m	23 m
Scénario sylvicole	TEM	Pas d'intervention			
	FA	1200	800	500	310
	MO	800	450	250	150
	FO	500	250	125	70

Sur la circonférence, on observe logiquement des différences importantes entre les modalités (voir courbes dans le document joint), décroissantes des modalités fortes vers le témoin.

Sur la hauteur totale, non, ce qui est logique car la hauteur des arbres reflète la qualité du sol en système de futaie (loi de Eichhorn : "pour une hauteur moyenne d'un peuplement équienne pur d'une essence donnée, il correspondra un même volume sur pied quels que soient l'âge et la station").

On remarque l'absence de sous-étage quels que soient les dispositifs. Cette absence est probablement due au passage de la lame Rome puis à la présence du grand cervidé. C'est gênant pour gérer le chêne : des gourmands apparaissent le long du tronc. La bille de pied est acquise vers 20 ans, lorsque les arbres atteignent 14 m de haut. Le chêne n'est ni taillé ni élagué, à la différence du hêtre pour lequel ces opérations sont indispensables. L'apparition de la première branche vivante est un critère pris en compte : en 2012, cette hauteur est de 10,50 m pour le témoin et 7,20 m pour la modalité forte. Concernant l'évolution du nombre de gourmands, elle varie fortement selon l'âge des arbres, mais elle chute fortement depuis 2008 pour la modalité forte alors qu'elle a augmenté pour les autres modalités depuis 2006.

La modalité moyenne est actuellement à 150 tiges/ha.

En FD de Saint-Gobain, un dispositif similaire a été installé mais sur du chêne pédonculé. Les réactions sont très différentes. Le chêne pédonculé produit beaucoup plus de gourmands dans les témoins qui restent serrés que pour le chêne sessile observé ici.

L'évolution de la surface terrière est aussi peu affectée par les différentes modalités.

La densité idéale se situe vraisemblablement entre les modalités forte et moyenne.

Xavier de MASSARY demande si l'on observe une incidence des différentes modalités sur la fréquence de la gélivure.

Guillaume DECLOCHEZ répond que la gélivure dépend davantage de la station que des modalités d'éclaircie.

La densité du gibier influe sur la qualité des chênes : en consommant tout ou partie du sous-étage, il augmente la fréquence des gourmands et branches gourmandes.

Sur le chêne pédonculé les gourmands sont plus nombreux et fréquents dans la modalité témoin.



Photo Mathieu LELEU

Pierre-Jean MOREL ajoute que sur la belle qualité de chêne, les diamètres objectif peuvent monter à 60 - 70 cm. Le choix de produire du merrain est un objectif affiché à l'ONF. Il faut viser 3,5mm d'accroissement maximum car au delà, on ne fait pas du bon merrain.

A l'ONF, il n'y a pas de raisonnement de taux interne de rentabilité (TIR). L'ONF pratique une gestion de peuplements et non une gestion d'arbres.

Echanges sur les pratiques forêt publique - forêt privée

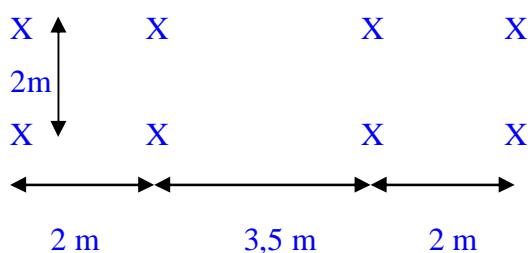
Xavier de MASSARY évoque la sylviculture du chêne pratiquée à La TOURNELLE : ce sont d'anciens taillis sous futaie en phase de régularisation, présentant actuellement un faciès de futaie claire avec une surface terrière G proche de 15m²/ha. Les grands animaux y sont absents et le recrû abondant. Les plantations et régénérations naturelles de chênes les plus âgées ont près de 30 ans et ont déjà subi 2 éclaircies. A ce sujet, il rejoint les modalités d'éclaircies moyennes des dispositifs présentés ici.

Pierre FOURET a une parcelle de 2 ans sur 4ha et pratique maintenant la plantation de chêne par placeaux.

Arrêt suivant :

Plantation de chêne sessile réalisée ce printemps sur un sol sableux. La préparation a été réalisée à la mini-pelle (outil BECKER). Le peuplement précédent était une futaie dépérissante de chêne pédonculé et hêtre. Le chêne sessile sera en limite de station sur ce sol. Depuis quelques années, les larves de hannetons posent de gros problèmes au niveau des plantations et même régénérations naturelles. Le seuil de tolérance est de 2 à 4 larves/m². Ici, on en est à 10 et même parfois jusqu'à 80. Le coût de l'intervention de l'outil BECKER est de 0,95 à 1,05 €/potet travaillé. La végétation superficielle a été décapée sur 1m² de surface. Cette préparation, à l'aide de l'outil BECKER, permet de gagner 0,10 à 0,15 € sur la plantation : grâce à l'ameublissement, un ouvrier peut planter jusqu'à 1000 plants/jour.

Le dispositif de plantation est le suivant :



La surface plantée ici est de 4 ha environ. Le coût des plants est de 0,75€ (issus de contrats de culture). Les problèmes de reprise, sécheresse, regarnis sont similaires à ceux qui étaient identifiés et que l'on peut lire dans les écrits du XVIIIème et XIXème siècle.

Les plants installés sont âgés de 2 ans (IS1) car les plants de 1 an ne disposent pas de réserves suffisantes. Sur chêne, la plantation en motte n'a pas donné de résultats plus probants ou satisfaisants que les racines nues. Le coût clôture est de 10 à 15€/mètre linéaire et le seuil minimal d'engrillagement s'établit à 1,5 - 2 ha. Le bénéfice de la préparation du potet avec l'outil BECKER est difficile à mesurer en raison de la présence du hanneton et de la sécheresse de l'été dernier. Avec une à deux années de recul, on estime que le gain sur la reprise se situe autour de 20%. Il faut généralement attendre 2 à 3 ans avant de garantir la reprise d'une plantation de chêne. En 2015, année sèche, les taux de reprise ont atteint 40% sur les meilleures parcelles. Guillaume DECLOCHEZ signale la capacité d'un plant de chêne à rejeter de la base après une sécheresse par exemple, capacité beaucoup plus réduite sur le châtaignier.

Concernant Natura 2000, la directive oiseaux concerne 20000 ha et n'amène pas de contraintes importantes. 3000 ha sont concernés par une ZSC, beaucoup plus contraignante et qui interdit les résineux.

La question est posée de l'éventuelle plantation de chêne rouge d'Amérique et du Chêne pubescent.

Pierre-Jean MOREL répond qu'il faut encore beaucoup travailler sur l'amélioration des techniques de plantation avant d'envisager d'introduire d'autres essences. On a renoncé aux plantations de chêne rouge d'Amérique pour préserver la ressource en chêne autochtone.

Après-midi

Arrêt 1 :



Parcelle de chêne de 28 ans sur un sol sableux issue d'une régénération naturelle de chêne. L'exploitation mécanisée a été réalisée après un griffage pour marquer les tiges en abandon. Les cloisonnements ont été réalisés il y a 5 ans avec une pelle de 15T. Aujourd'hui, ces machines pèsent 10T et atteindront demain 5 à 6T. Les cloisonnements ont été réalisés tous les 16 à 20 m d'axe en axe avec une pelle lourde. Les bois accumulés avec le sécateur sont ensuite broyés et acheminés vers les chaufferies de Soissons ou Compiègne. 15000 à 18000m³ de bois énergie sont sortis annuellement sur Compiègne et autant sur Villers-Cotterêts. Les premières éclaircies sont vendues 3€/Tonne et jusqu'à 13 - 15 €/T pour les rondins. Tout l'arbre est sorti et valorisé en bois énergie. L'objectif est de ne pas dépasser pas plus de 2 enlèvements complets par cycle de production. Pour ONF énergie, la forêt est considérée comme un stock de biomasse dans laquelle elle puise en fonction de ses besoins. Le bois énergie constitue une véritable opportunité pour la réalisation de cloisonnements et les premières éclaircies. Le problème de la vente de bois de chauffage aux particuliers à l'ONF est lié au trop faible nombre de personnel technique pour suivre et gérer tout un réseau de particuliers, travail qui serait réalisé au détriment des tâches (de gestion principalement) auxquelles le personnel de l'ONF est affecté. Pierre-Jean MOREL signale l'image négative véhiculée par la récolte mécanisée qui induit, auprès du public, l'image d'une forêt cultivée, moins naturelle, surexploitée.

Le plan d'aménagement est réalisé pour 20 ans.

Arrêt 2



Parcelle de régénération naturelle réussie sur un sol un peu compliqué. La coupe définitive a eu lieu en 2009. Les semis sont âgés de 8 à 10 ans. La parcelle a été totalement engrillagée. Il y a eu 4 à 5 dégagements avec entretien des cloisonnements sylvicoles tous les 6 m. Le broyage répété des cloisonnements entraîne une inversion de flore : la graminée s'installe

Guillaume DECLOCHEZ estime que les dégagements ont été trop forts et on supprimé l'accompagnement.

Le passage alterné du gyrobroyeur sur les cloisonnements n'aurait-il pas permis de maintenir un accompagnement et éviter le phénomène d'inversion de flore évoqué ci-dessus?

Pour des parcelles de chêne en régénération, Xavier de MASSARY intervient le second hiver avec un passage à la débroussailleuse complété par un dégagement du plant; la 4^{ème} ou 5^{ème} année, tous les bois blancs sont supprimés.

Pierre-Jean MOREL pense que l'intensité des dégagements doit être modulée selon la richesse des sols. A Saint-Gobain, la végétation concurrente est beaucoup plus vigoureuse.

Ici, sur cette parcelle, le temps moyen passé est de 25 à 30h/ha, réalisé par les ouvriers forestiers de l'ONF.

Xavier de MASSARY se demande si le recépage du chêne ne permettrait pas de gagner en vigueur et en forme?

Alexandre CARLIER demande si le regarni des zones où la régénération est absente est prévu.

Sur les 220 000 plants installés à Compiègne, 40 à 45% sont des regarnis.

Arrêt 3:

3 diagnostics (document 2 distribué) ont été réalisés dans ce peuplement de chêne sessile de 26 ans pour le comparer au référentiel. Il y avait des charmes, saules, quelques merisiers et des hêtres. On observe des abrouissements par le gibier très présent et un enclos sera mis en place pour quantifier l'importance des dégâts. En 2009, la plantation avait 19 ans et on comptabilisait 1500 tiges/ha. La surface terrière atteignait 24m²/ha. On comptabilisait 24% de saules, 26% de chêne.

Réalisée en 2010, l'éclaircie a prélevé 50m³/ha dont les cloisonnements. La hauteur atteint 16 m et le chêne sessile représente 81% du nombre de tiges. L'éclaircie a provoqué une explosion du nombre de gourmands et pose la question du maintien de la qualité des arbres d'avenir en l'absence de sous-étage.

Le nouveau diagnostic réalisé en 2015 a relevé une hauteur dominante de 18,5 m, un diamètre des arbres dominants de 25 cm. On a 300 tiges issues de mortalité naturelle (on est à 25% au dessus de la norme). Les consignes données sont de désigner les tiges lorsqu'elles ont plus de 25 cm de diamètre. Le prélèvement est de 25% du nombre de tiges. L'éclaircie (la seconde) sera vendue entre 22 et 25 €/m³.

Hervé Le MEN remercie Pierre-Jean MOREL et Guillaume DECLOCHEZ pour avoir organisé et animé cette journée très intéressante qui a suscité une forte participation comme en témoigne la présence des membres des CETEF de l'Aisne et de l'Oise. On a pu y noter une différence importante entre la gestion pratiquée par l'ONF, orientée vers la sylviculture de peuplement et celle de la forêt privée, on l'on fait davantage une sylviculture d'arbres.

A tous, il donne rendez-vous le

Samedi 4 juin 2016

prochain où l'on abordera le sujet des catalogues de station

Merci de bien vouloir noter cette date sur votre agenda ainsi que les

10 septembre et 19 novembre 2016

Adhésion ou renouvellement d'adhésion au CETEF de l'Aisne pour l'année 2016

Nom : _____

Renouvelle son adhésion au CETEF de l'Aisne

ou

Adhère au CETEF de l'Aisne

Et verse 30 € à l'ordre du CETEF de l'Aisne
à envoyer ou remettre au Trésorier : **Sylvie
BRESSON
13, rue de l'église
02820 MONTAIGU**